

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, **le 12 décembre** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de
Moutiers

Date de la convocation : le 05/12/2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE
Lionel, M. BARRÉ Pierrick, M. MOREAU Joseph, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M.
DUGAS Patrice (arrivé à 20h30), M. BERTIN Hervé, M. GUÉROIS Laurent, M. PRIOUR
Nicolas (arrivé à 20h30), Mme ESNAULT Valérie, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M.
DUTERTRE Lucien, M. CHEVRIER Sylvain

Absente : Mme CORNÉE Anne-Sophie

Secrétaire : Mme ESNAULT Valérie

Messieurs PRIOUR Nicolas et DUGAS Patrice n'ont pas pris part au vote des points
1 à 3

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 17/10/2017

I – NUMÉROTATION DES LIEUX-DITS

II – LIMITATION DE VITESSE : entrée du bourg au lieu-dit « La Motte »

III – TRAVAUX MAIRIE : rejointoiement des murs annexes

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DETR et tous financements de l'Etat :
mise aux normes accessibilité des ERP

V – DEMANDE DE SUBVENTION DETR et tous financements de l'Etat :
aménagement de sécurité

VI – PERSONNEL : Création poste

VII – COMMISSIONS COMMUNALES : modification

VIII – SALLES COMMUNALES 1 place St Martin : attribution d'un nom

IX – VITRÉ COMMUNAUTÉ : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale
d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lié au transfert de la compétence
développement économique dans le cadre de la loi NOTRE

X – SMICTOM : rapport d'activité 2016

Objet n°1 – NUMÉROTATION des lieux-dits

Monsieur le Maire informe les membres présents que le numérotage des habitations
constitue une mesure de police générale. Le Maire peut prescrire en application de
l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "dans toutes les communes où
l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois
à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui
doit se conformer aux instructions ministérielles".

Afin de faciliter le repérage pour les différents services (SAMU, Pompiers, Gendarmes la Poste, services publics ou commerciaux, localisation sur les GPS), il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à la numérotation suivante :

La Vieuville : 1 à 3
La Pilière : 1 et 2
La Reussardière : 1 à 3
L'Armantresse : 1 à 4
La Chaultière : 1 à 4
La Geslinière : 1 et 2
La Robannerie : 1 à 4
La Bourdonnais : 1 à 3
Le Pas Livard : 1 et 2
La Maison Neuve : 1 et 2
Les Cours Besnards : 1 à 4
La Barrière : 1 à 3

La Petite Rivière : 1 et 2
Le Bas Chartrel : 1 à 4
Le Bas Monflon : 1 et 2
Le Paty : 1 et 2
Betron : 1 à 4
Les Chesnonnières : 1 à 5
La Motte : 1 à 4
La Rousselière : 1 et 2
Les Charonnières : 1 et 2
Les Basses Rousselières : 1 à 4
Les Grassières : 1 et 2
Le Champ Diot : 1 et 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Messieurs Priour et Dugas absents)

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des lieux-dits de la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Objet n°2 - LIMITATION DE VITESSE : entrée du bourg au lieu-dit « La Motte »

Monsieur Le Maire informe que la commission travaux, réunie le jeudi 9 novembre 2017 a statué sur la dangerosité de l'entrée du bourg, en provenance de la Guerche de Bretagne, avant le lieu-dit « La Motte ». Monsieur Le Maire propose de limiter la vitesse à 70 km/h au lieu de 90km/h avant le lieu-dit « La Motte » jusqu'à l'agglomération, limitée à 50 km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Messieurs Priour et Dugas absents)

ACCEPTE la limitation de vitesse de l'entrée du bourg, en provenance de la Guerche de Bretagne, avant le lieu-dit « La Motte » jusqu'à l'agglomération, limitée à 50 km/h.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dispositif, en particulier l'arrêté nécessaire à la limitation de la vitesse.

Objet n°3 – TRAVAUX MAIRIE : rejointoiement des murs annexes

Monsieur Le Maire rappelle que la mairie et ses différents bâtiments annexes sont reliés par un mur en pierres, qu'il est nécessaire de rénover. Monsieur Le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise Courtigné de Moutiers au prix de 6119.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Messieurs Priour et Dugas absents)

ACCEPTE le devis de l'entreprise Courtigné au prix de 6119.80 € HT

Objet n°4 – DEMANDE DE SUBVENTION : DETR et tous financements de l'Etat : mise aux normes accessibilité des ERP

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur Le Maire expose que le projet de mise aux normes d'accessibilité des ERP, et dont le coût prévisionnel s'élève à 11 068.60 € HT soit 13 282.32 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre du contrat de ruralité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

FINANCEMENT	
DETR 40%	4 427.44 €
Contrat de ruralité 20%	2 213.72 €
FSIL 20%	2 213.72 €
Autofinancement communal	2 213.72 €
	11 068.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte l'opération de mise en accessibilité des ERP

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter des subventions de l'Etat, dont la DETR à hauteur de 40 % pour les travaux d'accessibilité

APPROUVE que ce projet soit réalisé en 2018

PRÉVOIT les dépenses au budget 2018

ARRÊTE les modalités de financement indiquées ci-dessus

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Objet n°5 – DEMANDE DE SUBVENTION : DETR et tous financements de l'Etat : aménagement de sécurité

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur Le Maire expose que le projet d'aménagement de sécurité, et dont le coût prévisionnel s'élève à 7 972.70 € HT soit 9 566.24 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre du contrat de ruralité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

FINANCEMENT	
DETR 40%	3 189.08 €
Contrat de ruralité 20%	1 594.54 €
FSIL 20%	1 594.54 €
Autofinancement communal	1 594.54 €
	7 972.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte l'opération d'aménagement de sécurité

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter des subventions de l'Etat, dont la DETR à hauteur de 40 % pour les travaux d'aménagement de sécurité

APPROUVE que ce projet soit réalisé en 2018

PRÉVOIT les dépenses au budget 2018

ARRÊTE les modalités de financement indiquées ci-dessus

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Objet n°6 – PERSONNEL : Création poste rédacteur territorial

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint administratif principal 2ème classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne et par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 35, en date du 26 juin 2017.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la création du poste de rédacteur territorial à compter du 1er janvier 2018 à temps complet, après accomplissement des mesures de publicité, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Objet n°7 – COMMISSIONS COMMUNALES : modification

Monsieur Le Maire rappelle que la désignation des membres des commissions communales a été votée lors du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Certains élus ont manifesté le souhait de modifier leurs attributions.

Monsieur Le Maire présente les différentes commissions et leurs nouveaux membres.

COMMISSIONS	ELU référent	Membres
Urbanisme et travaux, Voirie, sécurité, bâtiments communaux	Hervé BERTIN Joseph MOREAU	Lucien DUTERTRE, Pierrick BARRÉ, Nicolas PRIOUR, Patrice DUGAS, Laurent GUÉROIS, Sylvain CHEVRIER, Lionel CHENEVIÈRE
Logements sociaux	Hervé BERTIN	Joseph MOREAU, Lionel CHENEVIÈRE, Mathilde CHEDEMAIL
Scolaire	Maryvonne CHEVRIER	Anne-Sophie CORNÉE, Sylvain CHEVRIER, Valérie ESNAULT, Mathilde CHEDEMAIL
Communication Bulletin municipal	Hervé BERTIN	Patrice DUGAS, Lionel CHENEVIÈRE, Anne-Sophie CORNÉE, Maryvonne CHEVRIER, Marie-Thérèse HOCDE, Sylvain CHEVRIER
Cimetière	Joseph MOREAU	Jean-Marie ROUSSELET, Joseph OLLIVIER
Sport	Marie-Thérèse HOCDE	Lucien DUTERTRE, Sylvain CHEVRIER
Gestion du personnel	Maryvonne CHEVRIER	Anne-Sophie CORNÉE, Pierrick BARRÉ
Finances	Marie-Thérèse HOCDE	Pierrick BARRÉ, Hervé BERTIN, Maryvonne CHEVRIER, Nicolas PRIOUR
Embellissement	Marie-Thérèse HOCDE	Anne-Sophie CORNÉE, Valérie ESNAULT, Mathilde CHEDEMAIL, Alain FOUQUENET
Assainissement	Hervé BERTIN	Lucien DUTERTRE, Lionel CHENEVIÈRE, Joseph MOREAU, Laurent GUÉROIS
Affaires sociales - Centre social	Marie-Thérèse HOCDE	Maryvonne CHEVRIER (délibération modificative du 22/03/2016)
Associations	Maryvonne CHEVRIER	Lionel CHENEVIÈRE, Patrice DUGAS, Pierrick BARRÉ
Appel d'offres	Yves COLAS	Pierrick BARRÉ, Hervé BERTIN, Joseph MOREAU
Sécurité Routière	Lucien DUTERTRE	Délibération du 02/09/2014

Correspondant défense	Patrice DUGAS	Délibération du 27/01/2015
Chemins pédestres	Patrice DUGAS	Délibération du 28/04/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
VALIDE les modifications des commissions communales

Objet n°8 – SALLES COMMUNALES 1 place Saint Martin : attribution d'un nom

Afin de faciliter les réservations et de bien distinguer les différentes salles communales proches de la mairie (ancienne bibliothèque et ancienne cantine), Monsieur Le Maire propose de leur attribuer un nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention, 1 contre)

ATTRIBUE les noms suivants aux deux petites salles communales, situées 1 place Saint Martin :

- Ancienne bibliothèque : salle des asso
- Ancienne cantine : salle des loisirs

OBJET n°9 – VITRÉ COMMUNAUTÉ : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lié au transfert de la compétence développement économique dans le cadre de la loi NOTRE.

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-1 – L 5211-5 et L 5211-17 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu les délibérations 189 et 190 du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2016 ;

Vu la délibération n° 100, en date du 7 juillet 2017, du conseil communautaire relatives aux modalités patrimoniales du transfert de la compétence développement économique.

Considérant les travaux de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées et notamment, la CLECT du 28 septembre 2017 portant évaluation des montants des transferts induits par le transfert de la compétence développement économique lié à la loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant que le rapport annexé à la présente délibération a été voté à l'unanimité des membres de la CLECT le 28 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le rapport définitif de la CLECT du 28 septembre 2017 ;

VALIDE les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1^{er} janvier 2017

Objet n°10 – SMICTOM : rapport d'activités 2016

Monsieur Le Maire laisse la parole à M. Joseph MOREAU, 4^{ème} adjoint et référent du Smictom pour la présentation et la lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le rapport d'activités 2016 du SMICTOM

Questions diverses :

. Centre social : rappel du mécontentement des familles utilisatrices des services de la crèche, rencontrées par M. Le Maire le 21 novembre 2017

. Dossier ouvert par le cabinet Legendre pour expropriation et création lotissement

. Location du T3, 2 rue de la Broderie, à compter du 01/12/2017

- . Repas des conseillers : 2 ou 9 février 2018
- . Vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2018 à 20h
- . Point commission fleurissement

Levée de la séance : 22h00

Prochain conseil :

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie
Absente

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie
Secrétaire

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas